



CSE Central du 28 avril 2020

FRANCE TV ENCORE « CONFINÉE » JUSQU'À MI-JUIN

Pour la troisième fois depuis le début de la crise sanitaire, Delphine Ernotte a réuni le Comité Social et Economique (CSE) Central en visioconférence.

Cette séance du mardi 28 avril a été l'occasion pour la présidente d'affirmer son propre plan de « déconfinement », quelques heures seulement après les annonces du Premier ministre.

DÉBUT DE REPRISE ENVISAGÉ MI-JUIN

Le 11 mai ne sera donc pas le jour du retour dans les bureaux pour la majorité des salariés de France Télévisions. « *Nous ne pouvons pas prendre le risque de faire revenir les équipes sur site dès le mois de mai* », explique la présidente, « *je préfère donc prendre le temps qu'il faut pour organiser ce retour, qui ne se fera pas avant mi-juin au mieux* ».

D'ici là, le télétravail restera donc la règle, et le travail dans les stations l'exception, même si les stations ultramarines pourront avoir, selon les cas, « *un peu d'avance* ». Les élus d'outre-mer insistent sur le problème des diffusions « par bassin », toujours peu satisfaisantes. Ils demandent à être associés aux différents dispositifs mis en place pour continuer à informer, éduquer et distraire les populations.

Pour l'information, il faut donc s'attendre à voir le dispositif de « journaux grande région » prolongé d'au moins un mois dans le réseau France 3, tout comme la mutualisation de certains reportages pour les éditions nationales. Le SNJ souhaite que le "déconfinement" de l'information de France Télévisions puisse s'appuyer sur un dispositif sanitaire renforcé. La direction doit donner les moyens aux rédactions, en régions comme à Paris, de quitter dès que possible ce mode "dégradé".

Très peu d'activités devraient reprendre entre mi-mai et mi-juin, même si cela reste une option pour « Télématin » et certaines productions de La Fabrique ou de France TV Studio. Pour les tournages de fictions, les problèmes d'assurances rendent difficile une relance à court terme.

Début juin, France Télévisions pourra éventuellement envisager un calendrier de « *début de reprise, en douceur* » qui pourrait se faire région par région, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

MESURES SANITAIRES RENFORCÉES ?

Après avoir limité l'utilisation des masques pendant des semaines, France Télévisions s'apprête à le rendre obligatoire dans les locaux. L'entreprise va distribuer des masques en tissu (« de très bonne qualité », selon la présidente), réutilisables, à tous les salariés. De nouvelles commandes de gels hydroalcooliques ont été passées, et des tests de dépistage devraient être disponibles en mai sur certains sites. La reprise de l'activité se fera avec de nouvelles mesures de distanciation physique.

La commission santé, sécurité et conditions de travail a été réunie le 21 avril, mais dans une grande confusion : représentants SNJ convoqués puis exclus de la réunion (!!), présentation d'un plan de continuité de l'activité tronqué... La direction se retranche derrière l'aspect « confidentiel » des documents et reconnaît que le plan de reprise de l'activité est encore très général. Il devra être affiné dans les prochaines semaines.

...

Est évoquée la situation de milliers de salariés qui se retrouvent à devoir travailler depuis leur domicile, sans les outils adéquats, et sans l'accompagnement d'un véritable « télétravail ». La direction reconnaît que cela génère des risques. Elle envisage d'ailleurs de lancer un sondage « flash » interne sur la période de la crise, pour interroger directement les salariés. Les représentants du personnel insistent également sur les difficultés rencontrées par les équipes qui n'ont pas d'activité depuis mi-mars, mais qui ne peuvent pas télétravailler : les angoisses professionnelles, dans une période déjà anxiogène, ne sont pas à sous-estimer. Il y a de fortes inquiétudes sur l'état psychosocial de certains collègues.

CONSÉQUENCES SOCIALES DE LA CRISE

Si la rémunération des salariés permanents (y compris les parts variables des encadrants) semble garantie pendant la crise sanitaire, la direction refuse toujours de mettre en place un dispositif de « revenu mensuel » pour les salariés non-permanents qui travaillent régulièrement pour France Télévisions. Entre mi-mars et mi-mai, elle garantit la rémunération des contrats « prévus ou planifiés », grâce à une association avec le groupe de protection sociale Audiens.

A partir de mi-mai, elle envisage de lancer un nouveau dispositif de soutien aux non-permanents. Mais qui sera éligible à ce dispositif, selon quels critères, et pour combien de temps ? Pas de réponses précises. Arnaud Lesaunier (directeur général en charge des ressources humaines et de l'organisation) annonce simplement que plusieurs pistes de financement sont envisagées, parmi lesquelles un accord autour des Comptes Epargne Temps (CET) qui permettrait de construire une partie de ce dispositif de soutien. Les représentants du personnel rappellent à la direction que la solidarité individuelle peut bien sûr jouer un rôle, mais que les salaires des non-permanents étaient budgétés pour l'exercice 2020 !

Par ailleurs, la direction refuse de prendre en compte le décret gouvernemental du 17 avril qui permet aux journalistes pigistes d'être indemnisés dans la plupart des entreprises de presse du pays : « ce décret est lié aux mesures de chômage partiel, mesures auxquelles nous ne sommes pas éligibles », affirme Arnaud Lesaunier.

Le Syndicat National des Journalistes exige toujours un engagement large et précis pour les non-permanents de France Télévisions, les plus touchés depuis le début de la crise. Nous espérons que le dispositif annoncé par la direction, et qui devrait être présenté aux organisations syndicales début mai, sera à la hauteur de l'attente de nos collègues les plus précaires.

Concernant les salariés permanents dont les enfants ne pourront pas retourner en classe dans les prochaines semaines, la direction affirme qu'ils seront placés en « dispense d'activité rémunérée ».

L'APRÈS-CRISE : COMBIEN DE CHAÎNES ?

Paradoxalement, si France Télévisions va probablement finir l'année avec beaucoup moins de recettes publicitaires que prévu (« une situation critique sur le plan financier », selon la présidente), elle pourrait basculer en 2021 avec plus de chaînes que prévu.

Le rôle joué par France 4 et France Ô pendant la crise pourrait finalement leur permettre de rester sur la TNT après l'été. Delphine Ernotte confirme avoir proposé deux plans de maintien de ces chaînes au ministère de la Culture. Pas de réponse à ce jour du gouvernement, mais pour la présidente de France Télévisions, « tant qu'on ne me demande pas d'arrêter ces chaînes, je considère qu'on continue, et nous devons être en condition de faire tourner ces chaînes après août 2020 ».

Le SNJ qui a toujours été aux côtés des salariés depuis les premiers échos de la fermeture de ces deux chaînes réclame toujours le maintien de France 4 et de France Ô sur le linéaire avec des moyens nécessaires pour assurer leurs missions de service public.

Paris, le 30 avril 2020